



Circulaire n° 3844

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes,
aux offices sociaux et
autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

Objet : COVID-19 - Marchés publics : prolongation des délais de réalisation des travaux publics et établissement des certificats de non-obligation

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre un lien vers la communication du Ministre en charge des travaux publics portant sur la prolongation des délais de réalisation des travaux prévus pour les contrats de chantiers publics et fournissant des précisions quant à l'établissement des certificats de non-obligations.

<https://marches.public.lu/dam-assets/fr/actualites/2020/avril/communicationcovid19/Delai-de-redemarrage-Certificats.pdf>

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina BOFFERDING